



Séance du Jeudi 24 septembre 2026

Délibération n°20260924_15

Nombre de conseillers communautaires :

En exercice : **69**

Présents : **57**

Pouvoirs : **8**

Votants : **65**

- dont « pour » : **65**

- dont « contre » : **0**

- dont abstention : **0**

Objet : GOUVERNANCE : désignation d'un suppléant au comité syndical du PETR du Ruffécois

Le jeudi 24 septembre 2026 à 18 heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 17 septembre 2026, s'est réuni sous la présidence de Renaud COMBAUD au Domaine de l'Eden Saules à St Groux.

Présents : COMBAUD Renaud - FOURÉ Brigitte - ROUX Emilie - SYLVESTRE Gilles - COMBAUD Alain - GIRAUD-BERNARD Éric - BOIZUMAULT Sylvie - LIZOT Jackie - CHADOZEAU Jean-Rémy - AGUESSEAU Norbert - BOULIER Norbert - BLANCHON Alain - SIGNORET Gaëtan - FLAUD Yves - KAUD Pascal - CAMY Bruno - PINAUD Laurence - LASBUGUES Élisabeth - COMTE Joël - ROULAUD Jean-Jacques - REMAUD Richard - RADOUX Loïc - NOEL Yannick - BELAIR Lionel - CHAUSSEPIED Pierre FLAGÉY Jean-Michel - HENAFF Lionel - CROIZARD Christian - CHADOUTEAU Nathanaël - THURU Marie-Danièle - CHARRIAUD Jonathan - LAMAZIERE Véronique - RAMEZI Christelle - LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier - PINGANAUD Paul - PITEAU Sébastien MARCELIN Céline BAUSSANT Jean-Robert - FRANCOIS DIT CHARLEMAGNE Régis - BOUCHET Éric LACROIX Aurélie - BRIE Antoine - SOURY Christine - BUIRETTE Isabelle - DUBOC Jean-Marc - MAGNANT Jocelyne ROULAND Jean - DUPUY Marie-Christine MICHONNEAU Patrick - JEROME Géraldine - MUGNIER Pierre-Herrman - AUDOUIN Mickaël

Excusé(es) : DE LUSTRAC Jean-Marc - POTEL Maryse - HENTRY Jimmy - CHARRIAUD Sébastien

Suppléants remplaçant un titulaire :

- 1- LUNE Philippe suppléant de HOFFMAN Pascal
- 2- PARIS Patrick suppléant de LIOT Gérard
- 3- BELLAUD Maryline suppléante de GUYON Jean-Guy
- 4- RAMOS Sylvie suppléante de JEUNE Karine

Pouvoirs :

- 1- BARREAUX Bernadette donne pouvoir à ROULAUD Jean-Jacques
- 2- PERRON Michèle donne pouvoir à SOURY Christine
- 3- VIAUD Annette donne pouvoir à LAMAZIERE Véronique
- 4- FELIX Héloïse donne pouvoir à CROIZARD Christian
- 5- SEMON Laura donne pouvoir à PINGANAUD Paul
- 6- CHAUDRET Basile donne pouvoir à BOUCHET Éric
- 7- DANEDE Laurent donne pouvoir à FRANCOIS DIT CHARLEMAGNE
- 8- ETIENNE Murielle donne pouvoir à BRIE Antoine

Secrétaire de séance : Mme Emilie ROUX

Objet : GOUVERNANCE : DESIGNATION D'UN SUPPLEANT AU COMITE SYNDICAL DU PETR DU RUFFECOIS

Monsieur le Président rappelle que des élections ont eu lieu début septembre 2026 à La Chapelle suite au contentieux électoral intervenu sur cette commune.

Il propose de redésigner un suppléant au PETR du Ruffécois.

Vu les statuts du PETR du Pays du Ruffécois,

Considérant que les statuts du PETR du Pays du Ruffécois prévoient que :

Le nombre de membres représentant la Communauté de Communes Cœur de Charente au sein du comité syndical du PETR du Pays du Ruffécois est de 20 délégués titulaires et 20 délégués suppléants. Il appartient à l'organe délibérant de chaque entité de désigner ses représentants.

Monsieur le Président rappelle que sont membres du PETR du Pays du Ruffécois les Communautés de communes Cœur de Charente et Val de Charente.

Il rappelle en outre qu'il appartient à chaque Communauté de communes de désigner ses représentants, parmi les conseillers communautaires et les conseillers municipaux des communes membres.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de désigner les conseillers pour représenter la communauté de communes Cœur de Charente au sein du comité syndical du PETR du Pays du Ruffécois, comme suit :

Monsieur	COMBAUD	Renaud	Titulaire	Aigre
Monsieur	LOUINEAU	Jean-Michel	Titulaire	Saint-Amant-de-Boixe
Monsieur	AGUESSEAU	Norbert	Titulaire	Cellettes
Monsieur	KAUD	Pascal	Titulaire	Juillé
Monsieur	DE LUSTRAC	Jean-Marc	Titulaire	La Boixe
Madame	LASBUGUES	Elisabeth	Titulaire	La Boixe
Monsieur	NOEL	Yannick	Titulaire	Lichères
Monsieur	VIDAL	Laurent	Titulaire	Puyréaux
Madame	JEUNE	Karine	Titulaire	Ranville Breuillaud
Monsieur	CORDEAU	Joël	Titulaire	St Ciers
Madame	ROCHE	Nadine	Titulaire	St Front
Monsieur	DANEDE	Laurent	Titulaire	Tourriers
Monsieur	BAILLY	Gérald	Titulaire	Tusson
Madame	GUILLAUMIN-PRADIGNAC	Nathalie	Titulaire	Val de Bonnieure
Monsieur	FLAGEY	Jean-Michel	Titulaire	Lupsault

Madame	PICOURY	Marie-Laure	Titulaire	St Fraigne
Madame	LAMAZIERE	Véronique	Titulaire	Luxé
Monsieur	CHABOUREAU	Hugues	Titulaire	Saint-Amant-de-Boixe
Monsieur	LUNE	Philippe	Titulaire	Aunac
Madame	RIVOLET	Patricia	Titulaire	Nanclars
Madame	RENARD	Nathalie	Suppléante	Aigre
Madame	PINAUD	Laurence	Suppléante	La Boixe
Madame	SOURY	Christine	Suppléante	Valence
Madame	EZNACK	Sylvia	Suppléante	Verdille
Madame	MELON	Maryline	Suppléante	Charmé
Madame	ROMAIN	Delphine	Suppléante	Cellefrouin
Madame	BUIRETTE	Isabelle	Suppléante	Ventouse
Monsieur	CLOCHARD	Laurent	Suppléant	Chenon
Madame	BISSERIER	Patricia	Suppléante	La Tâche
Monsieur	LAVERGNE	Didier	Suppléant	Oradour
Madame	DIEVAL	Coline	Suppléante	Fontenille
Madame	BILLONDEAU	Isabelle	Suppléante	Lupsault
Monsieur	DENAVIT	Philippe	Suppléant	La Chapelle
Monsieur	RADOUX	Loïc	Suppléant	Les Gours
Monsieur	GENTET	Frédéric	Suppléant	Tourriers
Monsieur	BOUCHET	Éric	Suppléant	Tusson
Monsieur	CROIZARD	Christian	Suppléant	Mansle
Monsieur	DUCOURET	Jean-Jacques	Suppléant	Vouharte
Monsieur	ROULLAND	Jean	Suppléant	Villejoubert
Monsieur	BELY	Gérard	Suppléant	Maine de Boixe

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** les désignations précitées ;
- **D'AUTORISER** M. le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer tous les documents se rapportant à la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Renaud COMBAUD

